

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09

Marmande le 6 juillet 2020

**Procès-verbal du conseil municipal
du samedi 4 juillet 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 32 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 juin 2020 s'est réuni le samedi 4 juillet 2020 à 15 heures 00, dans la salle Polyvalente Ladevèze de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, RIVIERE Nadine, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel, PERALI Valérie, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Pierre,

Pouvoirs : de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean- Claude,

M. Le Maire sortant Daniel BENQUET comme il est de tradition prononce son discours avant de poursuivre l'ordre du jour.

« Une campagne électorale se doit de rester une confrontation des bilans et des projets, bilans et projets respectifs des candidats. Or de confrontation des bilans et projets il n'y en a jamais eu. Alors il va se permettre ici d'établir un bilan exhaustif de ce qui a été réalisé pendant le bilan écoulé.

Pour l'espace public : il y a l'entretien régulier notamment celui des routes, effectué par Val de Garonne Agglomération non inclus dans ce bilan. Mais lorsqu'on passe le stade de l'entretien il y a la reconstruction complète de la voie publique.

Nous avons entièrement réhabilité la rue des Carmes, la rue Henri Dunant, la rue Truquet, la rue de la République, la rue Clavetière, la rue de la Filhole, la rue Léopold Faye. Il n'y a jamais eu autant de restructurations profondes d'espaces urbains de centre-ville pendant une mandature. Il y a également la création de l'ascenseur et de l'escalier du Boulevard Richard Cœur de Lion.

Il poursuit avec la périphérie : l'allée des tabacs demandée depuis des dizaines d'années ainsi que l'avenue du commandant Baylac, le boulevard de la Liberté, le boulevard Montaigne, les pistes cyclables et notamment celles de l'avenue Flemming, et le déploiement du plan vélo également demandé depuis des dizaines d'années aussi.

Dans l'espace public viennent aussi les réseaux, la création des réseaux avenue du Docteur Neau, Avenue Robert Creuzet, Avenue des Villas, Boulevard de la Liberté, et également la gestion administrative et la démolition de deux verrues urbaines qui pesaient sur l'équilibre urbain de notre ville à savoir l'ilôt des Religieuses et l'ilôt Espiet qui menaçait de s'effondrer. Un espace public dans lequel beaucoup de travaux ont été réalisés en six ans.

En ce qui concerne les animations : avec le retour de « Marmande en Fête », la Calvacade, Miss Ferline, les fêtes de fin d'année avec un joli feu d'artifice qui aujourd'hui mobilise beaucoup de monde. Ces fêtes de fin d'année qui ont déjà trouvé leur public, les jeudis estivaux qui rassemblent à Marmande en juillet et en août beaucoup de monde là encore alors que tout était à construire.

Il vient ensuite à la culture : le soutien au Festival lyrique un soutien fonctionnel mais aussi budgétaire pour affronter les enjeux.

L'accompagnement de la croissance de Garorock, on comptait 60 000 festivaliers en 2013, 165 000 en 2019. Il évoque L'Oustal Marmandais avec un formidable travail des ATP et aujourd'hui un musée du savoir-faire du marmandais

Il revient sur le transfert du conservatoire municipal dans un bâtiment parfaitement adapté aujourd'hui à l'éducation musicale, la création et le soutien à Mondoclowns un vrai succès culturel construit à partir de zéro. Une réflexion qui aujourd'hui est engagée sur l'avenir de la Médiathèque. Une confiance sans faille aux acteurs culturels du territoire que nous avons toujours accompagnés.

L'Union musicale, les Symphonistes d'Aquitaine, Jazz et Garonne et toutes ces associations qui portent la culture marmandaise.

Il nomme La Rockschool attendue depuis des dizaines d'années par les jeunes et par l'ensemble des musiciens en herbe et de créateurs d'industrie musicale, un projet qui a bénéficié de 80 % de subventions.

Pour le monde sportif il revient sur les infrastructures : la piste d'athlétisme que certains regrettent. Elle a été reconstruite telle qu'elle était. Il précise qu'ils en avaient assez de voir tous ces jeunes patauger dans l'eau dès qu'il pleuvait. Ils n'avaient pas du tout l'ambition de créer une piste internationale. Il était important pour eux que les jeunes lycéens, collégiens et les jeunes du club d'athlétisme puissent exercer leur sport dans les meilleures conditions. Aujourd'hui c'est fait.

Il cite le boulodrome de Cesame qui redonne vie à cette ancienne friche industrielle, et le terrain synthétique qui permet aux lycéens de pouvoir exercer leur sport par tout temps.

Il évoque le billard club qui bénéficie de très beaux locaux, le club house de la boule lyonnaise, et celui de la pétanque de l'esplanade qui était à venir, et le soutien à la création de la salle de musculation au stade Darthail.

Sur le plan fonctionnel : il revient sur la fin de la baisse de 5 % des subventions chaque année à partir de 2015 (baisse établie depuis plusieurs années)

Il rappelle l'augmentation régulière de l'enveloppe dévolue aux associations sportives, les contrats d'objectifs, les mises à disposition de techniciens revues à la hausse pour l'éducation des jeunes sportifs à partir de personnel communal pour que l'expertise puisse se maintenir et tout cela pour des résultats sportifs qui sont de belle facture aujourd'hui dans quasiment l'ensemble des disciplines sportives de notre ville.

Pour l'éducation malgré de nombreuses polémiques qu'il y avait autour des 4 jours, 4 jours et demi il rappelle qu'ils avaient stabilisé la réflexion sur les rythmes de l'enfant avec un soutien et un accompagnement spécialisé réalisé par un professeur émérite de psychologie de l'éducation Mme Lecomte.

Il souligne la poursuite de l'entretien des bâtiments scolaires qui ont toujours été très bien entretenus dans l'histoire de la ville. Ils ont tenu à poursuivre cet effort avec la transformation engagée des cours d'école.

En ce qui concerne l'intergénérationnel la citoyenneté des enfants et des jeunes qui est exemplaire avec un accompagnement du conseil municipal enfant efficace et pertinent et avec une activité du BIJ (Bureau information Jeunesse) au plus près des besoins.

Il précise qu'un pôle jeune va ouvrir dans les jours qui viennent et fera la fierté de l'ensemble de sa jeunesse avec le BIJ en plaque tournante avec un déploiement de toutes les propositions des jeunes et des sages.

En ce qui concerne le centre-ville et le commerce il souligne que beaucoup de choses fausses ont été dites. Il revient sur l'inversion des tendances avec une vacance qui est descendue en dessous des 12 %, avec un plan de circulation accepté à 43 % par les utilisateurs, avec une zone bleue acceptée à 79 %, avec des pistes cyclables acceptées par 66 % des clients, avec la navette gratuite et un ascenseur accepté par 49 % des clients.

Il revient sur l'action sociale avec la création d'un centre social la Maison des Marmandais qui s'est révélé être un très gros succès de fréquentation et d'estime, une cellule de veille d'urgence sociale qui a été efficace et permanente, un contrat local de santé mental de grande qualité qui a été étendu à l'ensemble du territoire Val de Garonne.

En ce qui concerne la Sécurité publique, D. BENQUET rappelle la prise en charge de l'information et l'opérationnel pour toutes les opérations contre le moustique tigre relativement contenu aujourd'hui sur notre ville.

Pour la sécurité générale, il revient sur l'armement des policiers municipaux, la vidéo verbalisation et la réorganisation complète du service.

Il cite le projet CESAME : un écosystème dédié aux industries créatrices. Il demande à la majorité de ne pas laisser tomber ce projet qui est selon lui un projet d'avenir.

Il cite d'autres secteurs : la transition écologique, les coopérations structurantes avec Bordeaux métropole, les Finances avec un énorme débat avec la CAF, une baisse des impôts locaux, une baisse de la dette avec en parallèle un doublement des équipements, la fin des emprunts toxiques, un audit de la DGFIP etc..., l'habitat avec plus de 120 Logements réhabilités, l'opération action cœur de ville, le pouvoir d'achat des marmandais qui a augmenté, la baisse du prix de l'eau potable de 47 %.

Il rappelle que les comptes de la ville sont bien tenus

Il souligne que ce bilan n'a pas pu être défendu à cause de critiques faites sur la personne directe du Maire, critiques médiatiques qui lui rappellent celles de 2004 dont certains ici se souviennent. En 2004, un de ses colistiers avait été trainé dans la boue huit jours avant le scrutin, et blanchi deux jours avant mais le mal était fait. Et aujourd'hui il a le sentiment de vivre la même expérience.

Il a été pris pour cible sur la forme, la construction d'une personnalité qui n'a rien à voir avec la réalité. Tout cela a été accrédité par des témoignages triés sur le volet. Pourtant la loi le dit si les arguments viennent du même camp ils sont irrecevables.

Il souligne qu'ici à Marmande ce qui prévaut c'est que si l'on dit du bien on n'intéresse pas et il le regrette fortement parce que quand il lit un article comme celui de ce jour on n'a pas interrogé ceux qu'il a sorti du placard, ceux qu'il a reçu dans son bureau pour essayer de trouver des solutions. Ceux-là resteront anonymes.

Sur le fond, il regrette en matière de communication des titres ravageurs qui détruisent la nature et la portée des actes. Il donne l'exemple de la sécurité à Villeneuve, à Agen où la presse titrait par exemple « sécurité renforcée » mais quand cela a été fait à Marmande cela était titré de la manière suivante « Benquet sort la matraque ».

Il souhaite que Marmande retrouve son calme. Après cette chasse à l'homme qu'il regrette de tout son être et qui a rassemblé des intérêts divergents, il précise qu'il ne sera pas un opposant constructif. Il sera un observateur attentif des intérêts des marmandais avec le respect des différences d'opinion. Mais il doute de cela, ainsi que de la hausse de la fiscalité. Il quitte ses fonctions avec un double sentiment. D'autres prendront sa place dans la ligne de mire. Il a le sentiment du devoir accompli avec tant de choses faites en 6 ans.

Il remercie ses proches, ses amis, ses élus restés fidèles, les agents, les partenaires de la ville de Marmande, les membres des clubs sportifs, tous les initiateurs des événements culturels, les chefs d'entreprises, les habitants, les jeunes.

M.BENQUET appelle Madame Fatima FIGUES.

Madame Fatima Figue, invite les membres du Conseil Municipal à désigner :

- le Secrétaire de séance et nomme le plus jeune de l'assemblée à savoir Loréline ROQUES
- Et deux assesseurs (pour procéder au dépouillement des votes) :
 - o Monsieur Jean-Claude FEYRIT
 - o Madame Valérie PERALI

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal (articles L.2122-4, L.2122-7 du CGCT) (L.2122-5 qui concerne l'incompatibilité avec les agents des services fiscaux trésorerie)

Article L2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-426 DC du 30 mars 2000.]

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-7

- Modifié par Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 - art. 1 JORF 1er février 2007

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle demande à présent aux candidats au poste de Maire de se faire connaître.

C.CILLIERES au nom de la liste Ensemble Marmande présente le candidat Joël HOCQUELET.

Madame Fatima FIGUES appelle chaque élu un par un, et constate pour chacun qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et chacun est invité à déposer son enveloppe dans l'urne dans le respect des gestes barrières.

Nombre de Votants : 33

Nombre de blancs : 7

Nombre de voix : 26

Madame Fatima FIGUES procède à la proclamation de l'élection du Maire et lui cède la parole pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

M. Joël HOCQUELET, Maire nouvellement élu prend la présidence de la séance.

M. Le Maire souhaite adresser quelques mots à l'assemblée. Il salue les Marmandais et Marmandaises qui ont fait le déplacement ou qui suivent la retransmission en direct.

Une page se tourne, celle de la campagne électorale, une autre s'ouvre celle pour les six ans à venir. Cette campagne s'est déroulée dans un contexte inédit et anxiogène aboutissant de fait à une participation très en de ça de ce que l'on observait traditionnellement pour une élection municipale à Marmande. Cela renforce sa conviction que l'association des Marmandais et Marmandaises tout au long de ce mandat devra être leur fil rouge, leur boussole.

Il veut remercier l'ensemble des personnes, citoyens et agents municipaux qui ont tenu les bureaux de vote dimanche dernier permettant ainsi d'organiser ce scrutin dans des conditions sanitaires exemplaires.

Il remercie également les agents municipaux qui ont mis sur pied ce conseil municipal d'investiture dans cette salle Jacques LADEVEZE, car celui-ci ne pouvait se tenir dans la salle du conseil compte tenu des consignes sanitaires en vigueur, même la Marianne a dû être amenée et pour l'anecdote elle a été prêtée par la mairie de Beaupuy, la nôtre ne pouvant être déplacée.

Il remercie les électeurs et souhaite dire à ceux qui ont fait un autre choix, ou le choix du vote de l'abstention, qu'il entend et respecte leur choix.

Il a avec émotion une pensée pour les siens, ceux qui ne sont plus là mais qui lui ont transmis son sens des valeurs, la tolérance, le sens de l'engagement et la persévérance, et ceux qui sont là à ses côtés, sa famille et en premier lieu Catherine son épouse.

Il s'adresse aux conseillers municipaux. Les Marmandais et Marmandaises ont fait le choix de porter une nouvelle équipe à la tête de leur ville et ont choisi le cap municipal pour les six prochaines années. Il mesure pleinement la responsabilité qui est désormais la sienne.

Il souhaite saluer Daniel BENQUET et les six élus qui l'accompagnent aujourd'hui. Il sait précisément ce qu'ils ressentent pour l'avoir vécu six ans auparavant. Il sait aussi combien il est dur d'être dans l'opposition. Il veut leur assurer qu'ils seront respectés car ils ont trop souffert de ne pas l'être. Il précise qu'il n'y aura de sa part ni mépris ni arrogance.

Les droits de l'opposition seront garantis. Cette assemblée redeviendra une assemblée où l'expression démocratique de chacun est au moins assurée sinon encouragée dans le respect des uns et des autres. C'est sa conception de la démocratie et il y veillera.

La mandature qui s'ouvre ne sera pas celle qui fait table rase de ce qui a été accompli au cours des six dernières années. Ce n'est ni leur souhait, ni leur volonté.

Il a découvert Marmande en 1984. Depuis Marmande a évolué et ce jusqu'à aujourd'hui, les six dernières années comprises. Il veut néanmoins quand même dire qu'ils feront un inventaire et qu'ils corrigeront ce qui mérite de l'être.

M. Le Maire souligne que toute action municipale ne peut se construire sans un état des lieux précis c'est pourquoi deux audits seront lancés : le premier portera sur l'état des finances de la ville.

Il précise qu'ils ont besoin de restaurer des marges de manœuvre nécessaires pour la mise en place des projets choisis par les marmandais mais aussi parce que la violence de la crise que nous subissons va avoir un impact considérable sur les finances publiques. Il faudra soutenir fortement tous les secteurs impactés, être aux côtés des personnes qui souffrent et vont souffrir demain.

Il leur faudra donc être inventif pour à la fois rationaliser ce qui peut l'être, revoir le format et la priorisation de certains investissements et mettre en place leur projet de mandat le tout sans toucher à la fiscalité.

Cet audit, ils le mèneront en toute transparence, une transparence qu'ils doivent aux contribuables. Il pense que chaque citoyen avec de la pédagogie est en capacité de comprendre ce qu'est une capacité d'auto-financement. Il s'engage personnellement à ce que cela soit tenu.

Le second audit portera sur l'organisation de l'administration. Il veut dire aux agents municipaux que personne ne doute de leur engagement pour les marmandais et qu'il ne sera pas question de remettre en cause leur professionnalisme.

Cet audit ne se fera pas contre eux mais avec eux. Ils les ont entendus durant cette campagne.

Ils savent leurs attentes et leur envie de retrouver un cap clair et une gouvernance apaisée.

Cet audit sera guidé avec un impératif de bienveillance pour que collectivement ils puissent rendre un service public de qualité aux Marmandais.

Il a bien entendu le discours de M. BENQUET.

Dans les prochains jours, ils rencontreront l'ensemble des services et feront avec eux l'inventaire des dysfonctionnements et conforteront ce qui marche.

Il le répètera sans cesse durant cette mandature, les agents municipaux comme les élus sont au service de la population marmandaise.

Dès cet été, ils vont rapidement réaliser l'inventaire des travaux nécessaires des bâtiments municipaux et également des équipements sportifs.

Il faudra établir un plan d'investissement sur le long terme pour remettre tout cela en état.

Ils réaliseront aussi un diagnostic économique et social post covid sur l'ensemble de la ville. Il veut un état des lieux très précis des conséquences de cette crise afin d'activer tous les leviers possibles.

Leur objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

M. Le Maire souhaite que Marmande reprenne vie dès cet été.

Ils s'étaient engagés au retour de Marmande Plage dès juillet à la Filhole. Elle réouvre dès cet après-midi. C'est une décision salutaire finalement prise par M.BENQUET.

Il souhaite relancer les animations estivales sur Marmande à la sortie de cette période post confinement. Les services Animation et Culture ont déjà travaillé en ce sens sur des projets et ils les en remercie. Des propositions lui ont été présentées et il a validé le programme prévu. Il était préférable de ne retarder son démarrage.

M. Le Maire juge cela essentiel pour accompagner la reprise économique de notre ville.

Il explique que le feu d'artifice du 14 juillet n'aura pas lieu. Dans les circonstances actuelles d'urgence sanitaire c'était impossible. Cet état d'urgence doit être levé le 10 juillet. Personne ne sait ce qu'il en sera des conditions suivantes. Comme M. Benquet il pensait que cela marquerait le retour à une vie sociale plus normale mais le contexte ne le permet pas.

Il fait un appel à tous les Marmandais de parler de Marmande autour d'eux, faire de Marmande une destination touristique pour cet été. Il les incite à être les ambassadeurs de leur cité.

Il évoque les assises citoyennes. C'est un pari quand il voit le dénuement du service citoyenneté qu'il vient de découvrir.

Ces assises doivent définir le contour des outils de démocratie participative, budget participatif, conseil participatif accompagnant les projets structurants. Il veut que ces assises aboutissent à la mise en place d'outils fin septembre pour ne pas perdre de temps pour leur utilisation.

Il souhaite que les portes et les fenêtres de la mairie soient grandes ouvertes aux Marmandaises et Marmandais. Il veut que la participation citoyenne soit la marque de fabrique de cette nouvelle majorité municipale comme elle a été le marqueur de leur campagne. C'est uniquement par ce chemin là qu'ils tisseront un lien de confiance solide et durable avec les Marmandais et les réintéresseront à la chose publique. C'est dans cette optique que sera installée dès la rentrée une permanence le samedi matin sur le marché pour venir y rencontrer les élus et faire part des remarques. Ce contact direct sans formalisme leur permettra de garder les pieds ancrés dans le quotidien des marmandais.

M. Le Maire explique que d'autres dossiers devront être engagés sans tarder. Une de leurs priorités est le sens de circulation de la rue de la République (cela passera par un conseil participatif). Une autre priorité est la mise en route du projet santé municipale et engager la réflexion sur le projet de la restructuration des boulevards.

Il précise que tous ces projets et d'autres seront travaillés dans une réelle transversalité qui permettra de prendre en compte la dimension écologique et l'aspect développement durable. Cette volonté de mettre en place une vraie transversalité est un autre pari mais il est confiant car il sait que l'équipe qui l'entoure a en elle la qualité, la compétence, l'esprit, et la volonté pour travailler en ce sens.

Il rappelle qu'ils entendent se mettre au travail sans attendre. Les Marmandais ont choisi une nouvelle voie pour le développement de la ville, la voie de la bienveillance de la concertation et de la transition écologique. C'est avec ces valeurs qu'il souhaite répondre rapidement aux urgences, faire de la vie de Marmande et de son agglomération un territoire accueillant apte à résister aux chocs qui viendront en protégeant mais ceci sans se fermer, en étant capable de capter une nouvelle population venant de la métropole bordelaise.

Pour cela il tient particulièrement à la mise en place de trois pactes :

- La crise a mis en exergue la volonté de nos concitoyens de revenir à une alimentation en circuit court. Il souhaite la mise en place d'un :
- Pacte alimentaire territorial qui redonnera toute sa place à l'agriculture.
- Pacte économique en lien avec VGA permettant la relocalisation des activités artisanales et commerciales
- Pacte de solidarité notamment pour les Marmandais les plus en difficultés.

Le centre communal d'actions sociales en sera le véritable pivot. Pour cela, les agents délaissés qui le portent à bout de bras verront arriver des renforts et une direction apaisée.

Durant la campagne, il a entendu l'attente considérable des concitoyens dans le domaine de la santé. La réussite de ce projet de santé municipal est primordiale pour la santé des marmandais mais aussi pour l'attractivité de notre ville.

Madame La Présidente du Conseil départemental dans la lignée de son prédécesseur Pierre CAMANI lui a confié le dossier de la démographie médicale en Lot et Garonne.

Il y voit là une chance pour Marmande lui permettant d'activer tous les leviers et mobiliser tous les réseaux possibles qui permettront la réalisation de ce projet. Cependant, il souligne que seul un partenariat public privé fera avancer ce projet, et permettra d'arriver à une solution.

Selon lui, Val de Garonne Agglomération et Marmande sont deux collectivités imbriquées.

Il a pour Val de Garonne Agglomération 3 objectifs :

- Evoluer vers un vrai esprit communautaire
- Etre attentif aux petites communes
- Mettre en place un pacte financier

Pour atteindre ces objectifs il précise qu'il ne sera pas candidat à la présidence de VGA mais qu'il soutiendra un maire d'une commune plus petite qui partagera ses objectifs et qui portera un projet de développement pour notre agglomération.

Avec dix-sept conseillers communautaires de la majorité et quatre de l'opposition, Marmande pèsera fortement au sein de l'Agglomération et ses intérêts seront défendus sans qu'il soit nécessaire d'en assumer la présidence.

M. Le Maire précise qu'il a donné le cap pour les six prochaines années. Il s'agit d'un cap qui nécessitera rigueur et bienveillance. Il sera un maire exigeant mais aussi à l'écoute.

Il souhaite dire un mot à ses élus qui vont exercer les responsabilités municipales. En entrant dans cette assemblée devant le buste de Marianne symbole de la République il leur souligne qu'ils deviennent les garants de la devise républicaine Liberté Egalité Fraternité. « Vous êtes celles et ceux qui vont la porter et la transmettre. Vous allez vivre le plus beau des mandats, le mandat de la proximité ». Il a confiance en tous et sait pouvoir compter sur leur engagement total au service des Marmandais et Marmandaises.

M. Le Maire passe au point 3 :

Il précise qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de neuf adjoints au maire au maximum et d'un adjoint au minimum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de neuf adjoints.

M. le MAIRE propose de fixer à : NEUF le nombre de postes d'adjoints.

☞Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal a donc décidé de fixer à NEUF le nombre de postes d'adjoints.

M. Joël HOCQUELET, Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. Joël HOCQUELET, Maire propose de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue du délai accordé par le Conseil Municipal, le Maire constate qu'une seule Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné à cet effet.

M. Le Maire rappelle les mêmes assesseurs Jean-Claude FEYRIT et Valérie PERALI.

Il annonce la liste

1^{er} adjoint : Charles CILLIERES

2^{ème} adjoint : Maud CARUHEL

3^{ème} adjoint : Christian SORIN

4^{ème} adjointe : Emmanuelle MARCHAND

5^{ème} adjoint : Michel MILHAC

6^{ème} adjoint : Noëlli REY -LE MEUR

7^{ème} adjoint : Patrick CARDOIT

8^{ème} adjoint : Françoise VERDIER

9^{ème} adjoint : Alain PASCAL

Il appelle chaque élu à venir voter.

Jean-Claude FEYRIT désigné assesseur aux côtés de Mme Valérie PERALI annonce : 33 votants, 33 bulletins dans l'urne, 7 bulletins nuls et 26 pour.

M. Joël HOCQUELET, Maire proclame les résultats de l'élection des adjoints qui sont immédiatement installés et prennent rang dans l'ordre de la liste telle qu'elle a été déposée.

M. Le Maire énonce les délégations de chaque adjoint.

NOM	Position	Délégation de fonction et de signature
Charles CILLIERES	1 ^{er} Adjoint au Maire	A la coordination du projet municipal, aux sports, au suivi des équipements sportifs, aux affaires générales, aux ressources humaines, aux arrêtés municipaux relatifs à la situation du personnel communal, à l'état civil, aux autorisations à délivrer lors des opérations funéraires (autorisation de crémation, permis d'inhumer), au projet de santé municipal, à l'informatique et au numérique.
CARUHEL Maud	2 ^{ème} Adjointe au Maire	Aux politiques innovantes et formation : pacte alimentaire, l'économie circulaire, projet Césame et Tiers Lieu, l'économie sociale et solidaire, la Politique de la Ville, la Cité de la Formation Professionnelle et la Mission Locale
SORIN Christian	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Dialogue citoyen et Démocratie Participative
MARCHAND Emmanuelle	4 ^{ème} Adjointe au Maire	A la Culture et au Patrimoine culturel.
MILHAC Michel	5 ^{ème} Adjointe au Maire	En charge de la Politique d'attractivité territoriale et patrimoniale : aménagement de la ville, urbanisme (toutes décisions au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de la Construction et de l'Habitation et du Code de l'Environnement), habitat, commerce et Centre-ville, animation.
REY - LE MEUR Noëlli	6 ^{ème} Adjointe au Maire	En charge de Marmande solidaire, politiques sociales
CARDOIT Patrick	7 ^{ème} Adjoint au Maire	En charge de l'Education, de la jeunesse et de vie associative
VERDIER Françoise	8 ^{ème} Adjointe au Maire	En charge des finances, et du contrôle de gestion,
PASCAL Alain	9 ^{ème} Adjointe au Maire	En charge des bâtiments et des espaces publics, et de la proximité : travaux, gestion technique de la proximité, espaces verts, propreté, cimetières, et condition animale.

Ces neufs adjoints constitueront le bureau municipal mais également les conseillers délégués spéciaux Mme CHASTAING, Mme BORDERIE, M. BOURBON

CHASTAING Séverine	Conseillère municipale déléguée spéciale auprès du Maire	En charge de la transition écologique et du développement durable
BORDERIE Sophie	Conseillère municipale déléguée auprès du Maire	En charge des relations avec le territoire
BOURBON Jean-Claude	Conseiller municipal délégué auprès du Maire	En charge de la sécurité, de la tranquillité publique et des anciens Combattants

Les élections du maire et de ses adjoints seront rendues publiques par voie d'affichage dans les 24 heures.

M. Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu (point 4)

Un verre de l'amitié est offert par la mairie juste à côté

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 16h45.

Le Secrétaire de séance,
Loréline ROQUES




Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

